

ANNEXE 9

ELECTIONS AU CONSEIL DE
L'UFR FACULTE DE DROIT

Scrutin du mardi 14 janvier 2020

FORMULAIRE DE PROCURATION

*(Il est recommandé d'utiliser un stylo bleu afin de pouvoir vérifier l'authenticité de la signature)***Je soussigné-e (Nom et Prénom) :** **Mandant¹**

Du collège :

- ☐ Professeurs et personnels assimilés (collège A)
☐ Autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs (collège B)
☐ Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé (collège C)
☐ Usagers (collège D)

Déclare donner procuration à :

Mme / M...... **Mandataire¹**

Inscrit dans le même collège, pour voter en mes lieu et place le mardi 14 janvier 2020.

Date :

Signature

Chaque procuration est établie sur un imprimé numéroté par l'établissement. Le mandant doit justifier de son identité lors du retrait de l'imprimé.

La procuration écrite lisiblement doit mentionner les nom et prénom du mandataire. Elle est signée par le mandant. Elle ne doit être ni raturée, ni surchargée.

La procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin.

Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats (un électeur dispose de ce fait, en plus de la voix qu'il détient, de deux procurations au maximum et peut être amené à voter trois fois au plus).

¹ **Le mandant et le mandataire doivent appartenir au même collège.**